



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mai 2011

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/05/2011

D - 20110247

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 2 mai Deux mil onze, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE (à partir de 16 h45), M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne WALRYCK, Mme Emmanuelle AJON, M. Patrick PAPADATO,

Fourniture de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations. Signature des marchés. Autorisation

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier élaboré par le Parc Automobile.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 15 : Fourniture de pièces détachées, accessoires et prestations de réparation pour véhicules légers de marque NISSAN

A titre indicatif, le montant de la dépense annuelle est estimé à 3 000 € HT

Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot 23 : Prestations de réparations de sellerie de véhicules automobiles, cyclomoteurs, motos et engins

A titre indicatif, le montant de la dépense annuelle est estimé à 6 000 € HT

Société SELLERIE 2000 sur la base des prix unitaires et forfaitaires de son catalogue tarifé.

Lot 24 : Acquisition de pièces détachées, outillages, accessoires pour véhicules et engins de marque BELLIER

A titre indicatif, le montant de la dépense annuelle est estimé à 5 000 € HT

Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot 41 : Fourniture de matière première pour usinage mécanique (bronze – aluminium – inox – acier à vérin – acier chromé rectifié – aciers spéciaux)

A titre indicatif, le montant de la dépense annuelle est estimé à 2 500 € HT

Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Ce marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum sera conclu pour une durée de un an à compter de sa notification, reconductible expressément trois fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics. Ce type de marché permet à la Ville de Bordeaux de ne pas être engagée financièrement par un montant minimum. En effet, les services concernés ne sont pas en mesure de faire une prévision à long terme concernant principalement l'achat de pièces détachées et de réparations à effectuer sur les matériels.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 60632.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE

